



COMMISSION
SPORTS, MANIFESTATIONS, ASSOCIATIONS & CULTURE

Rapport (public)
de la séance ordinaire du mardi 1^{er} novembre 2022 à 19h00
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s : M. Geoffray SIROLI (Président)
Mme Dominique BAUMBERGER
M. Adrien COCHET
Mme Claudia COCHET
M. Jean-Noël DUCREST
M. Federico GIACOBINO
Mme Alexia MOREL

Mme Célia BOLDRINI

Secrétaire générale adjointe

Excusés : M. François JACCARD

Adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022**
3. **Budget 2023 – propositions de la commission**
4. **Propositions individuelles et divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (6 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022 est approuvé à la majorité (5 voix pour, 1 abstention).

3. Budget 2023 – propositions de la commission

Les commissaires passent en revue le projet de budget 2023, dans lequel les demandes ont été intégrées, et **Mme C. Boldrini** apporte toutes les explications nécessaires. Ci-après les remarques ou questions particulières.

2180.00.31990.00 (Autres frais d'exploitation)

La volonté de l'Exécutif a toujours été d'offrir un cadeau de fin d'année scolaire aux enfants inscrits à La Pomme (Fr. 15.-/enfant). C'est La Pomme qui achète les cadeaux avec le budget alloué par la commune. Une différenciation est faite en fonction des âges des enfants (actuellement 19 inscrits). Il en va de même pour l'école, où les 1-3P ne reçoivent pas le même cadeau que les 4-7P, ou les 8P (cf. compte 2170.00.31300.80, Fête des promotions). La

question d'offrir un cadeau aux petits Corsiérois inscrits à la crèche de Corsier (qui recevra aussi une marmite pour la fête de l'Escalade) ne s'est pas spécifiquement posée.

3290.00.31110.00 (Acquis.Mach/app/véhicules/outils)

Ce compte a permis d'acheter du matériel pour la fête de la courge, pour Mélodies sur les Rives et la rencontre de l'Exécutif sur le quai (génératrice), etc. En 2023, un nombre important de matériel vieillissant devra être acquis (tables, bancs, etc.).

3290.00.36360.00 (Subv. à la Culture) et 3290.010.36360.00 (Subv. à la Culture–CoHerAn)

Le Président remercie Mme C. Boldrini et l'administration d'avoir détaillé cette ligne budgétaire.

La volonté de l'Exécutif est d'augmenter le premier compte à Fr. 31'000.-, le second à Fr. 10'000.- (augmentation totale de Fr. 10'000.-). La rubrique « Subventions et Dons alloués par la commune par un montant forfaitaire ou Fr. 100.- par enfant corsiérois ayant participé à un événement/activité au sein d'une association » concerne les enfants de 0 à 18 ans. Elle est aussi octroyée pour des événements/activités sportifs (cf. 3410.00.36360.20).

Le festival Photo Genève devrait de nouveau avoir lieu au Clin d'œil, en 2023. Théâtre en Campagne est un festival de spectacles professionnels ouvert à tous les habitants des communes et qui a lieu à Presinge L'association Puplinge Classique a aussi sollicité une subvention auprès de la commune pour son festival de musique classique. La police cantonale organise pour les enfants, avec le TCS et les écoles, la finale genevoise de l'éducation routière. Sourire aux Livres (L'AC) se déroule à la ferme de St-Maurice, à Collonge-Bellerive (le même week-end que la fête de la courge) ; Corsier avait contribué à la première édition de ce festival, organisée par 5 bénévoles et qui avait rencontré un vif succès. Decybeles Musiques sollicite un soutien dans le cadre d'un stage de musique lémanique jazz workshop. L'enveloppe artistes Clin d'œil sert à l'acquisition de certaines œuvres exposées à la galerie. Chouette Nature se déroule chaque année sur un week-end à Presinge ; des stands sont organisés pour les enfants (sensibilisation à la nature et aux animaux). S'agissant d'un tout petit festival, la publicité se limite au bouche-à-oreille afin d'éviter une affluente ingérable, précise une commissaire. Un soutien financier permet à Fourchette Verte de maintenir ses prestations dans 26 communes (sur le nombre d'enfants par établissement).

Afin de mieux répondre au niveau de détail souhaité par les commissaires à propos de cette rubrique, **Mme C. Boldrini** propose de mettre sur CMNet les demandes de chaque association. Celles-ci relèvent de l'entraide communale ; elles permettent d'apporter des événements culturels et de promouvoir la culture dans la région. L'Exécutif a étudié ces demandes et souhaite allouer les montants budgétés.

Les commissaires s'interrogent quant à la répartition des manifestations dans les rubriques « pérenne » ou « ponctuelle ».

Ces subventions découlent toutes de demandes formulées en bonne et due forme auprès de la commune. Elles sont traitées par l'Exécutif qui décide, ou pas, d'octroyer un montant.

La commission souhaiterait, l'année prochaine, disposer d'explications plus détaillées sur les subventions à la culture en vue de mettre aussi ces événements en avant, notamment en faisant participer les Corsiérois.

À l'unanimité, la commission valide les subventions pérennes (Fr. 6'050.-) proposées par l'Exécutif.

Regrets soulevés : ne pas connaître les motivations de l'Exécutif sur ses refus ou acceptations (cf. Arvelac Festival BD 2023), ainsi que le manque de publicité faite autour de certains des événements évoqués plus haut.

Un commissaire serait favorable à l'octroi d'une subvention, vu le thème et le lieu où se déroule ce festival.

À l'unanimité, la commission préavise favorablement l'octroi d'une subvention de Fr. 500.- au festival Arvélac Festival BD 2023.

À l'unanimité, la commission valide le compte 3290 avec le montant proposé ci-dessus.

3290.010.36360.00 (Subv. à la Culture-CoHerAn)

Par rapport à l'Ajafest, la première subvention est accordée uniquement par Corsier, la seconde par CoHerAn.

290.30.36120.00 (Communes-École)

Les communes contribuent à Communes-École selon le nombre de leurs habitants qui participent aux cours. En 2021-2022, 47 Corsiérois étaient inscrits au 1^{er} semestre, et 43 au second (soit 90 inscriptions sur l'année scolaire). La Présidente ayant pris sa retraite, des changements sont intervenus au sein du comité.

290.30.36120.00 (Vœux du Maire)

Les prochains Vœux du Maire se dérouleront le 19.1.2023. Le budget a été augmenté à Fr. 15'000.- par l'Exécutif, vu l'inflation.

La commission préavise favorablement cette augmentation budgétaire.

3290.82.31300.80 (Fête du 1^{er} Août)

L'Exécutif souhaite augmenter ce budget à Fr. 30'000.- afin de pouvoir offrir aux habitants un groupe de musique et une meilleure sonorisation de la fête, qui sera maintenue dans le même lieu. Le feu, qui a dû être annulé plusieurs années de suite, serait remplacé par une autre animation ; une réflexion est en cours.

La commission préavise favorablement cette augmentation budgétaire.

3290.83.31300.80 (Fête de la Courge)

Vu le montant dépensé pour l'édition 2022 ainsi que les éventuelles améliorations à apporter à la prochaine (animations et autres), M. F. Jaccard proposera une augmentation de Fr. 5'000.-

Le Président propose de réfléchir ultérieurement à la possibilité de transmettre une partie de la gestion de cette fête à une association afin de pouvoir solliciter des subventions auprès d'autres communes et de décharger un peu l'administration de certaines tâches. Pour ce faire, il faudrait qu'un comité soit prêt à prendre bénévolement en charge une telle organisation, qui est très lourde.

La commission préavise favorablement la ligne budgétaire et reste ouverte à toute demande d'augmentation

3290.85.31300.80 (Fête de Noël)

Ce poste englobe : décorations de Noël dans le village, cornets de Noël pour les enfants, fenêtres de l'Avent (Mairie + sociétés et habitants).

L'Exécutif a décidé de maintenir toutes les décorations, avec une extinction de 1h à 5h, comme sur l'ensemble du canton suite à la décision prise en séance de l'ACG le 12.10.2022. Tous les candélabres cantonaux situés sur le DDP communal et équipés de décorations de Noël seront coupés de 1h à 5h, à l'exception (pour des raisons de sécurité) des passages piétons, de la déchetterie du Séchant, de la sortie du parking du NGS et la venelle du port. Les éclairages publics de la route de Thonon seront éteints par le canton à une date encore inconnue. Un candélabre sur deux ne sera pas décoré et éteint. La population sera informée.

La commission préavise favorablement cette ligne budgétaire.

3290.86.31300.80 (Autres Événements culturels & Coûts)

Ce poste englobe : rencontres de l'Exécutif, petites manifestations diverses (Fête des Voisins par exemple), Mélodies sur les Rives (3 concerts), etc. Vu le succès des rencontres de l'Exécutif, les magistrats souhaitent reconduire celles-ci en 2023 (mars, juin et septembre) et maintenir 3 fenêtres de l'Avent aux 3 endroits distincts de la commune. La cérémonie des nouveaux naturalisés pourrait tout à fait être remise sur pied. L'Exécutif souhaite augmenter cette ligne à Fr. 25'000.-, ces événements ayant été particulièrement appréciés par les Corsiérois.

2 concerts pour Mélodies sur les Rives seraient suffisants.

À l'unanimité, la commission préavise favorablement un budget de Fr. 15'000.-. Pour le reste, l'Exécutif reviendra avec un projet concret.

Une idée avait été émise d'organiser une fête, en novembre, pour réunir la population autour d'un plat convivial (choucroute ou autre) et très festif. Le club des loisirs avait aussi l'intention d'organiser un événement plus petit. Un comité pourrait se former avec une équipe d'élus et le comité du club des loisirs pour organiser cette fête en novembre 2023. En l'absence de projet clair, une demande de budget complémentaire sera soumise en temps utile.

3410.00.31510.00 (Entr.mach/app/véhicules/outils)

Ce poste englobe : paniers de basket extérieurs, buts de foot et filets, etc.

3410.00.36360.20 (Subv.Sport -Stés communales)

Les commissaires transmettent les demandes des associations dont ils sont délégués.

– Gym senior : mise à disposition gratuite de la salle des sociétés ; cette association, non corsiéroise, est sous l'égide de Pro Senectute à qui l'ACG octroie une subvention. La demande n'est pas assez claire pour que la commission se prononce ce soir. La commune a facturé Fr. 15.-/h pour 32 cours annoncés en 2022, soit Fr. 480.- pour l'année scolaire 2022-2023. Les nettoyages ne sont facturés aux sociétés que de façon ponctuelle pour des événements privés.

– Basic Self Protection : l'association remercie chaleureusement la Mairie pour leur avoir prêté une armoire afin d'y ranger leurs gros sacs.

– Le billard reçoit une petite subvention pérenne.

– Four à pain : rien à signaler, tout va bien pour eux.

– FC CoHerAn : pas de demande d'aide financière supplémentaire. Le FC CoHerAn encourage en revanche la commune à s'investir dans le projet du stade des Ambys. L'exemple de Laconnex, qui rénovera les terrains car un rapport direct entre la qualité des infrastructures et l'engouement des habitants a été constaté, a été évoqué.

Le Président suggère de réunir l'ensemble des intervenants de CoHerAn en 2023 afin que toutes les commissions soient informées sur ce projet.

– Badminton : comme suggéré lors de la séance avec les sociétés, le club a distribué un flyer cet été, qui a si bien marché qu'il doit refuser des inscriptions. Le club sollicite le remplacement des poteaux de filets mobiles (peu pratiques et endommagés) par des poteaux à une hauteur fixe (coût de Fr. 425.-).

Le club adressera une demande officielle et détaillée à la Mairie (info@corsier.ch). L'Exécutif l'étudiera et y répondra.

– Sapeurs-pompiers : tout se passe très bien. Les pompiers sont contents du 1^{er} Août, qui s'est bien passé.

– Pétanque : rien à signaler.

– APEC : les commissaires sont les bienvenus à l'AG de l'APEC, qui aura lieu le 24.11.2022.

– Cohérence : les informations ont été communiquées lors de la précédente séance.

– CMBC : tout se passe très bien ; des discussions sont en cours avec Collonge-Bellerive par rapport au parking. Le club sollicite de la commune, comme promis par M. Ch. Lassauce, l'organisation d'une séance avec le CMBC, l'Exécutif et la CGN par rapport à la Voie Bleue afin de connaître le taux de rotation des bateaux.

– Handball : le handball sollicite une subvention exceptionnelle de Fr. 7'300.- pour son jubilé (10 ans), en plus des Fr. 3'000.- de subvention pérenne. L'Exécutif serait d'avis d'allouer Fr. 5'000.- (compte 3410.000.36360.20).

La commission recevra le handball en 2023 pour une présentation de leurs activités courantes et de l'organisation du jubilé.

À l'unanimité, la commission préavise favorablement l'octroi d'une subvention exceptionnelle de Fr. 7'300.- au handball.

Le Président regrette de façon générale le manque de détails ou de justifications des différentes lignes budgétaires.

Mme C. Boldrini propose à la commission de déterminer le niveau de détails souhaité (dossiers de demandes ou autres ?).

3420.00.36360.70 (Subv. Camps & Loisirs)

Comme pour le sport ou la culture, un montant de Fr. 100.- est octroyé par petit Corsiérois qui participe à des camps organisés sur le canton. Cohérence organise des stages estivaux de chant auxquels participent des enfants de Corsier.

3420.01.36360.60 (Subvention aux Aînés – CoHerAn)

En 2023, il reviendra à Corsier d'organiser la sortie des aînés.

Le Président transmettra à la CF les remarques et différents préavis de la CSMAC.

4. Propositions individuelles et divers

Une commissaire a été approchée par une personne par rapport à l'organisation d'une course pédestre à travers les vignobles de CoHerAn.

Les sapeurs-pompiers, qui ont une équipe de coureurs férus, pourraient être très motivés à participer à une telle organisation.

La prochaine séance est fixée au 6.12.2022.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h44.

Rapport : E. Maia